



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240305-D2024_26_SI-AR

DECISION 2024-26

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents, passé avec le Bureau d'Etudes SINBIO SCOP et conclu pour un montant de 36 250,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise SINBIO SCOP pour acter la réalisation de prestations supplémentaires et porter le montant du marché à 37 750,00 € H.T.,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 4,14 % en plus-value, soit pour un montant de plus de 1 500,00 € H.T, est accepté à la date du 5 mars 2024, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1 à la somme de 37 750,00 € H.T..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 mars 2024

Le Président
Michel PAQUET



Decisions / Publication sur le site de la CCCE le 06 AOUT 2024